

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Résister au fatalisme



Ancien ministre, Jean-Pierre Sueur est sénateur du Loiret et fut rapporteur au printemps dernier de la commission d'enquête du Sénat sur la lutte contre le djihadisme et le terrorisme. Il est vice-président de la commission des lois du Sénat

Le terrorisme peut frapper partout, en France et ailleurs, aux endroits les plus inattendus, et à toute heure. Ce constat pourrait engendrer une sorte de fatalisme. Mais ce fatalisme serait une forme de résignation. Or la résignation est inacceptable, moralement et politiquement. Il faut donc se protéger et se battre. Et il faut le faire dans le respect de nos valeurs républicaines et de nos libertés. Car la plus grande victoire des terroristes serait de nous conduire à renoncer à nos libertés.

C'est dans cet état d'esprit que le Sénat a décidé de créer une commission d'enquête pluraliste sur la lutte contre le "djihadisme" – ou ce qu'il est convenu d'appeler tel –, sur ses effets et ses conséquences dans notre pays et sur la nécessaire prévention à cet égard. J'étais le rapporteur de cette commission d'enquête. Le Sénat a publié mon rapport – adopté unanimement par les membres de la commission. Ce rapport peut être facilement consulté sur le site Internet du Sénat. Je présenterai ici – forcément très résumées : le texte compte 440 pages – certaines des propositions de ce rapport.

1. Prévenir la radicalisation

Contrairement à ce qu'on croit souvent, la radicalisation n'est pas forcément liée à une pratique reli-

gieuse, ni à la fréquentation des mosquées, ni à une connaissance du Coran. Le discours de Daesch et de ses compagnons de route n'a que peu à voir avec le Coran et avec les valeurs de l'Islam. C'est une caricature – et, pire – un dévoiement. Cet état des choses est d'ailleurs un argument fort pour "l'enseignement laïque du fait religieux" au collège et au lycée.

Pour détecter et analyser la radicalisation, il existe des "cellules de veille" dans les préfectures. Notre rapport demande que l'on aille plus loin, par un travail étroit avec les maires et élus locaux. Nous incitons aussi à ce que, pour chaque jeune détecté, il y ait un référent désigné (appartenant à l'un des services de l'Etat, des collectivités locales ou à une association) qui suive de près ce jeune, sans pudeur ou timidité excessive : lorsqu'un être humain se noie, il faut lui tendre la main.

2. Renforcer la coordination et les prérogatives des services antiterroristes

Notre second ensemble de propositions porte sur la police, la gendarmerie, les services de renseignement. Nous recommandons un renforcement des services territoriaux et une meilleure coordination entre ceux-ci et les services centraux (et particulièrement la Direction générale de la sécurité intérieure, la DGSI).

S'agissant du Renseignement, je tiens à redire qu'il constitue notre principale arme contre le terrorisme. C'est pourquoi j'ai soutenu le projet de loi sur le renseignement qui a l'avantage de donner enfin un cadre légal aux activités de ces services, tout en défendant au Sénat des amendements qui ont été intégrés dans le texte, et qui accroissent les garanties pour ce qui est du respect des libertés, de la vie privée et des données personnelles.

3. Lutter contre le "djihadisme" médiatique

Le principal facteur de radicalisation est l'Internet. Pour lutter contre la prolifération de sites et de contenus illicites faisant l'apologie du terrorisme, il est indispensable d'accroître les moyens de l'Office de lutte contre la criminalité liées aux technologies de l'information et de la communication. Il est aussi nécessaire d'accroître les responsabilités des fournisseurs d'accès.

4. Tarir le financement du terrorisme

Lutter contre le terrorisme, c'est aussi lutter pour tarir les sources de financement qui lui permettent d'exister ou de se développer. Cela demande beaucoup d'investigations et de vigilance. Nous faisons nombre de propositions à ce sujet.

5. Mieux contrôler les frontières de l'Union européenne

Cette question est apparue dans l'actualité avec l'arrivée massive des réfugiés. Mais elle était déjà cruciale pour lutter efficacement contre le terrorisme. Certains pays européens n'ayant pas les moyens concrets de contrôler leur frontière, il est indispensable de créer un corps de garde-frontière européen,

de renforcer les moyens de Frontex afin, en particulier, de démanteler les trafics des passeurs.

Il apparaît également indispensable d'arriver enfin à mettre en œuvre au niveau européen des systèmes dits "PNR" pour mieux contrôler les flux de transports aériens. Je rappelle que la CNIL française a approuvé le PNR français, eu égard aux garanties qu'il comporte –, et qui doivent être étendus au plan européen.

6. Adapter la réponse pénale et carcérale

Je me limiterai à l'évocation d'un sujet qui a défrayé l'actualité. Faut-il, dans les établissements pénitentiaires, regrouper dans les mêmes secteurs (ou "quartiers") tous les détenus "radicalisés", comme cela a été fait à Fresnes ? La bonne solution nous paraît être le regroupement de ces détenus par unité de dix avec, pour condition impérative, l'encellulement individuel.

Certains considéreront avec quelque scepticisme nos 110 propositions, au motif que le terrorisme peut désormais frapper n'importe qui, n'importe où. Je refuse pour ma part ce défaitisme, même si je sais que la tâche est dure et rude – en pensant à ces lignes d'Albert Camus inscrites à la dernière page de *La Peste* : « Cette chronique (...) ne pouvait être que le témoignage de ce qu'il avait fallu accomplir et que, sans doute, devraient accomplir encore, contre la terreur et son arme inlassable, (...) tous les hommes qui, ne pouvant être des saints et refusant d'admettre les fléaux, s'efforcent cependant d'être des médecins ».

Jean-Pierre Sueur